

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2012

Nombre de conseillers :

En exercice : 23 L'an deux mille douze,

Présents : 17 Le vingt février,

Votants : 21

Le Conseil Municipal de la Commune de LE TIGNET dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Jacques BEGARD Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : quinze février deux mille douze.

PRESENTS : M.BÉGARD Dominique Jacques, M.BALAZUN François, Mme BOUYOU Martine, M.LEMETAYER André, Mme CASAN Nicole, Mme PAYEUR Pascale, Mlle GRANDJEAN Delphine, M.PATAULT Patrick, Mme LUCAS Brigitte, Mme GROSLAMBERT MALINS Christine, M.SIBEUD Alain, Mme GIRARD Catherine, Mme DUFOSSÉ Valérie, M.CANTONI Jean, Mme THIBAUDEAU Marie-Elisabeth, M.BORGIOLI Jean-Claude, M.WOLFF Albert.

POUVOIRS : Mme RICHARDSON Corinne à Mme THIBAUDEAU Marie-Elisabeth, M.DONNELEY Lionel à M.BEGARD Dominique Jacques, M.DURBISE à M.BORGIOLI Jean-Claude, M.CHASTANG Thierry à M.CANTONI Jean.

Absents : MARCHESI Cédric, M.LAMOUREUX Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Madame Nicole CASAN

ORDRE DU JOUR

- Appel des membres
- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil précédent

URBANISME

2012/001 – Autorisation au Maire pour échange terrain au sentier des Laurents

FINANCES

2012/002 – Autorisation au Maire pour signature avenant au marché à bons de commande bureau d'études

2012/003 – Autorisation signature transaction entre la commune et la Société GLAVURDIC

2012/004 – Garantie d'emprunt accordée à la R.E.C.B

2012/005 – Rétrocession concession Mme CONDOMITTI

2012/006 – Demande de subvention du Conseil Général à la Mission Locale

QUESTIONS DIVERSES URBANISME

Le compte rendu de la séance du 12/12/2011 est approuvé à 15 voix « pour », 1 voix « contre » (M.CHASTANG) et 5 « abstentions » (Mme GROSLAMBERT MALINS, M.CANTONI, M.BORGIOLI pour 2 voix, M.PATAULT)

2012/001 – AUTORISATION AU MAIRE POUR L'ECHANGE DE TERRAIN SENTIER RURAL DES LAURENTS AVEC MR ET MME BOURGOIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que Monsieur et Madame BOURGOIN propose un échange de terrain avec la commune. Ils sont propriétaires d'un terrain bâti situé de part et d'autre de l'emprise d'un sentier rural aujourd'hui en impasse pour la partie carrossable.

Ils présentent un plan établi par Mr CHAZALON, géomètre à Peymeinade.

La surface à céder par la commune est de 86m²

La surface à céder par Mr et Mme BOURGOIN est de 28m²

La surface cédée par la commune étant supérieure de 58m² à celle cédée par les demandeurs, ils proposent de verser une soulte de 3222€ (trois mille deux cent vingt deux euros). Cet échange ayant pour effet de déplacer le sentier, l'intégralité des frais relatifs au déplacement du sentier et l'aménagement du talus, les frais relatifs à l'échange, géomètre et notaire étant à leur charge.

Il est précisé que les actes des échanges seront signés après réception des travaux ci-dessus nommé.

Il propose de donner satisfaction à Mr et Mme BOURGOIN et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le document d'arpentage et les actes notariés.

Oùï, Monsieur le Maire,

A près en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à 20 voix « pour » et 1 « contre » (M.CHASTANG) décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'échange avec Monsieur et Madame BOURGOIN selon les modalités ci-dessus,
- D'accepter le montant de 3222€ proposé en soulte pour les 58m² de terrain cédés.

2012/002 – AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE A BONS DE COMMANDE BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune a un marché à bons de commande avec l'entreprise ALVETEC concernant des prestations d'ingénierie relatives à des missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie et de génie civil. Ce contrat d'un an étant renouvelable trois fois. Ce marché prévoit des seuils minimum de 10 000€ et maximum de 40 000€.

Il expose qu'en raison des missions supplémentaires qui ont été demandées au Bureau d'études, en raison des conséquences très coûteuses en termes de réparations, des intempéries du mois de novembre 2011, pour lesquelles l'état de catastrophe naturelle a été reconnu, le seuil maximum de 40 000 euros sera dépassé. D'une part La date anniversaire de la première année de marché étant fixée au 06 juin 2012 et considérant d'autre part que les travaux de réparation d'un montant de 350 000€ HT de ces intempéries s'effectueront pour une partie avant cette date, le solde des travaux sera réalisé sur l'autre année de marché.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au marché pour une augmentation du seuil maximum de 10 000€ pour la première année actuellement en cours (jusqu'au 6 juin 2012) et de 15 000€ pour la deuxième année (jusqu'au 6 juin 2013). En conséquence le seuil maximum total sera porté à 50 000 euros pour l'année en cours et 55 000 euros pour la deuxième année.

Oùï, Monsieur le Maire,

A près en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché à bons de commande pour porter le seuil maximum à 50 000 euros pour l'année en cours et 55 000 euros pour la deuxième année.

2012/003 – AUTORISATION SIGNATURE TRANSACTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires au marché initial du cimetière communal ont dû être fait.

Malheureusement, ces travaux ont été exécutés sous l'ancienne municipalité sans accord écrit préalable, aussi la trésorerie municipale ne pouvait en faire le paiement.

Aussi, celle-ci nous demande la signature d'une transaction entre la commune du Tignet et la société Glavurdic exécutrice des travaux pour un montant total de 55 094,91 euros représentant le solde du marché ainsi que le montant du litige. Cette somme est par ailleurs prévue dans les restes à réaliser de ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'autoriser le Maire à signer la transaction

2012/004 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA R.E.C.B

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les investissements du Budget 2012, la Régie des Eaux du Canal Belletrud doit recourir à un emprunt d'un montant total de 225 000,00 euros, contracté auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, aux conditions détaillées ci-après :

Montant : 225 000, € (deux cent vingt cinq mille euros)

Durée : 15 ans

Echéances constantes trimestrielles

Taux fixe : 5,50%

La Régie sollicite la garantie de la commune à hauteur de 100% du montant.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce projet, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt demandée.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération, en qualité de garant.

2012/005 – RETROCESSION CONCESSION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les principes d'une rétrocession de concession funéraire à la commune. Les conditions suivantes :

- La demande émane de la personne qui a acquis la concession
- La concession est vide de tout corps
- La rétrocession onéreuse ne doit pas entraîner une opération lucrative

Monsieur le Maire présente la requête de madame CONDOMITTI ; les travaux du cimetière n'étant pas terminés en 2008 date à laquelle madame CONDOMITTI souhaitait déposer une urne dans un caveau-urne, elle a fait l'acquisition d'une concession en pleine terre dans le cimetière du Tignet le 11/06/2008 (concession – 2008-N2).

A ce jour madame CONDOMITTI ayant pu acheter une concession caveau-urne dans le nouveau cimetière (concession Columbarium A2), elle demande à la commune de reprendre la concession 2008-N2.

Considérant :

- Que madame CONDOMITTI a payé 270 euros pour 15 ans
- Qu'elle a gardé en sa possession la concession 3 ans et 2 mois
- Que la commune rachèterait la concession sur la proratisation du temps restant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- D'accepter la rétrocession de la concession 2008-N2 au prix de 213 euros au 01/09/2011

2012/006 – DEMANDE DE PARTICIPATION CONSEIL GENERAL A LA MISSION LOCALE

Par délibération n°0405-07 en date du 6 mai 2004, l'Assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la commune de LE TIGNET à la Mission Locale du Pays de Grasse qui a pour but d'aider et d'informer les jeunes âgés de 16 à 26 ans dans le cadre notamment de l'insertion sociale et de tous les problèmes qui pourraient se poser à eux.

Dans le cadre de sa politique départementale d'insertion, le Conseil Général a décidé d'intervenir afin d'aider la population des communes de moins de 3500 habitants en favorisant l'adhésion de ces dernières à une mission locale de son choix en prenant en charge l'adhésion à hauteur de 1,40 euro par habitant.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter le principe de demande d'aide au Conseil Général des Alpes Maritimes pour son adhésion à la Mission Locale du Pays de Grasse pour un montant de 4 492,60 euros soit 3 209 habitants X 1,40 euro.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants, décide :

- de confirmer l'adhésion de la commune à la mission locale du Pays de Grasse pour 2012,
- d'accepter le principe d'aide, à hauteur de 1,40 euro par habitant, allouée par le Conseil Général soit 4 492,60 euros pour 3 209 habitants pour 2012,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette demande d'aide.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que susdits,
Ont signé au registre les membres présents

Fin de séance à 20h00